

WEBER, JUNIUS HART, EMERSON. PIANOS, MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

CHEMINS DE FER.

Arrivées et départs. LOUISVILLE AND NASHVILLE. 3 h. 15 m. 7:05 p. m. 11:15 p. m.

Neues d'argent.

Dimanche dernier une brillante fête a eu lieu chez M. et Mme Simon Messia.

Touchante Cérémonie.

La Consécration des enfants à l'Enfant Jésus de Prague aura lieu à la Chapelle des Carmélites délaissées.

Tentative de suicide.

Hier soir, à six heures et demie, Edna Mitchell, une jeune femme de 23 ans, a tenté à ses jours en prenant une dose de laudanum.

Volusee arrêtée.

Une dégrèsser, du nom de Hattie Houston, a été arrêtée hier après-midi par le capitaine Lilly.

Est-ce une plaisanterie?

Charles Swire, un pêcheur qui demeure au Canal du Peuple, près de l'Église de la Sainte-Trinité, a été arrêté hier par un agent de police.

De Retour.

Le député collecteur spécial Howell a dit, hier, à notre rapporteur que chaque navire américain qui arrive, ramène quelque passager qui n'a pu payer les frais de son passage.

L'Arizona.

Le steamer Arizona a quitté, samedi, le port Tempio, portant le plus grand nombre de passagers de son genre.

Attaque.

John Stolonschall, un vieillard de 72 ans, domicilié rue Dryades 2015, a été attaqué hier après-midi, par deux jeunes bandits.

Le projet de débouché à la mer.

Le président Fish, de l'opinion de fer de l'illustre aura qu'il est de la ville avant de proposer l'opinion de M. Gilmore sur la proposition faite par la compagnie.

UN CONTRASTE FRAPPANT.

Le dessin ci-dessus met à côté l'une de l'autre deux des femmes les plus remarquables du monde, en leur genre.

MEURTRE.

Mme Julia Torres Arbon mortellement blessée par son mari.

Hier après midi, vers cinq heures, le voisinage des rues Hôpital et Bourgogne a été mis en émoi par la détonation de quatre coups de revolver.

Deux.

Les deux jeunes gens, John King, L. C. Galloway, Thos. Kelly, W. P. Morgan, Ch. O'Connell, J. Dawson, J. Wilson, Thos. Dimity, Alb. Schmitt et Rob. O'Grady, arrêtés avant hier, ont comparu devant le juge Grandjean.

Retour du Chef de Police.

Le chef de la police Gaster est arrivé à hier de Chicago, où il était allé assister à l'assemblée des Gouverneurs de l'identité nationale.

Quinlan cherché.

Le chef de police a reçu de Chicago la télégramme suivant: Nous voulons voir votre frère, dans ce village, dans le quartier de son vrai nom, Quinlan.

Taux réduit au temps du Carnaval.

Il paraît que la compagnie de chemin de fer, Mobile et Ohio, a fixé un taux réduit (round trip) pour la Nouvelle-Orléans, à l'époque du carnaval.

Le jeune nègre arrêté.

Alcide Melnet, le jeune nègre accusé de tentative de viol sur la personne d'une jeune fille blanche, a comparu devant le juge Otero, et a été mis sous caution de \$500.

Retour du Chef de Police.

Le chef de la police Gaster est arrivé à hier de Chicago, où il était allé assister à l'assemblée des Gouverneurs de l'identité nationale.

Quinlan cherché.

Le chef de police a reçu de Chicago la télégramme suivant: Nous voulons voir votre frère, dans ce village, dans le quartier de son vrai nom, Quinlan.

Taux réduit au temps du Carnaval.

Il paraît que la compagnie de chemin de fer, Mobile et Ohio, a fixé un taux réduit (round trip) pour la Nouvelle-Orléans, à l'époque du carnaval.

Le jeune nègre arrêté.

Alcide Melnet, le jeune nègre accusé de tentative de viol sur la personne d'une jeune fille blanche, a comparu devant le juge Otero, et a été mis sous caution de \$500.

Retour du Chef de Police.

Le chef de la police Gaster est arrivé à hier de Chicago, où il était allé assister à l'assemblée des Gouverneurs de l'identité nationale.

Quinlan cherché.

Le chef de police a reçu de Chicago la télégramme suivant: Nous voulons voir votre frère, dans ce village, dans le quartier de son vrai nom, Quinlan.

Taux réduit au temps du Carnaval.

Il paraît que la compagnie de chemin de fer, Mobile et Ohio, a fixé un taux réduit (round trip) pour la Nouvelle-Orléans, à l'époque du carnaval.

Le jeune nègre arrêté.

Alcide Melnet, le jeune nègre accusé de tentative de viol sur la personne d'une jeune fille blanche, a comparu devant le juge Otero, et a été mis sous caution de \$500.

Retour du Chef de Police.

Le chef de la police Gaster est arrivé à hier de Chicago, où il était allé assister à l'assemblée des Gouverneurs de l'identité nationale.

Compagnie d'Assurances du Sud.

Si l'année qui vient de se clore a été peu brillante au point de vue des affaires, il est des institutions financières.

Epitres des Jésumites.

Dimanche prochain, le 22 janvier, la fête de la Sainte-Famille, aura lieu, avec commémoration générale des Associés de l'Apôtre de la Prière à la messe de 7 heures.

MARIAGES.

COULON-MAGENDIE. Le samedi, 12 janvier 1899, par le Très Rév. H. O. Migout, à la Cathédrale St Louis, WILLIAM PRICE COULON et Mlle MARIE MARGUERITE AMELIA MAGENDIE. Pas de cartes.

DECES.

ANDRIEU. Décédé, hier soir, samedi, 14 janvier, 1899, à 10 heures, à l'âge de 49 ans, M. YVES GUILAUME ANDRIEU, né à Marguerite-Marie, des amis et connaissances.

NOUVELLES DU NAVIRE DE GUERRE ALLEMAND, Von Moltke.

Le capitaine Hornes du navire Aragon, arrivé avant-hier, a porté des nouvelles du navire de guerre le Von Moltke. Ce deux vaisseaux se trouvaient ensemble à la Havane, et en sont partis le 10 pour la Guayana.

Cherchant à attirer des pratiques.

J. Brown a juré à comparu à la cour du 1er district, arrêté par l'agent de police Meyers, et accusé par S. Well, le marchand de linges de la rue Poydras, de chercher à attirer dans son magasin des pratiques étrangères, pour aider à la vente.

Les nouvelles nominations à la Douane.

À la Douane, on a beaucoup parlé des nouvelles nominations de parti républicain, le général F. N. Walker, désigné comme estimateur, ainsi que le major Gibson, nommé surveillant.

Vol pendant le sommeil.

Charles Clark, nègre arrivé il y a peu de jours, dans les plantations de Godebaur, en passant par les rues Franklin, se consacrait à la répétition de ces endroites, est entré dans l'endroit, et s'y est endormi.

S'est enrichi au profit de ses vois.

Sam Lee, alias Carter, alias Love, un nègre que la police cherchait depuis longtemps, a été arrêté hier, rue de la Nouvelle-Orléans, et a été mis sous caution de \$500.

Quinlan cherché.

Le chef de police a reçu de Chicago la télégramme suivant: Nous voulons voir votre frère, dans ce village, dans le quartier de son vrai nom, Quinlan.

Taux réduit au temps du Carnaval.

Il paraît que la compagnie de chemin de fer, Mobile et Ohio, a fixé un taux réduit (round trip) pour la Nouvelle-Orléans, à l'époque du carnaval.

Le jeune nègre arrêté.

Alcide Melnet, le jeune nègre accusé de tentative de viol sur la personne d'une jeune fille blanche, a comparu devant le juge Otero, et a été mis sous caution de \$500.

Retour du Chef de Police.

Le chef de la police Gaster est arrivé à hier de Chicago, où il était allé assister à l'assemblée des Gouverneurs de l'identité nationale.

Quinlan cherché.

Le chef de police a reçu de Chicago la télégramme suivant: Nous voulons voir votre frère, dans ce village, dans le quartier de son vrai nom, Quinlan.

Taux réduit au temps du Carnaval.

Il paraît que la compagnie de chemin de fer, Mobile et Ohio, a fixé un taux réduit (round trip) pour la Nouvelle-Orléans, à l'époque du carnaval.

Le jeune nègre arrêté.

Alcide Melnet, le jeune nègre accusé de tentative de viol sur la personne d'une jeune fille blanche, a comparu devant le juge Otero, et a été mis sous caution de \$500.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

ASSURANCEES.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l'état suivant pour l'année terminant le 31 décembre 1898.

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. TRUTHFUL. Conformément aux dispositions de son charte la compagnie publie l